



Dentiste malveillant

Par **VALERIE5966**, le **09/05/2019** à **09:12**

Bonjour,

Mon fils a reçu des soins dentaires et ce dentiste a cassé un instrument lors d'une intervention et un morceau est resté à la base de la racine mais n'en a rien dit à mon fils.

Mon fils ayant souffert pendant ce traitement il a voulu changer de dentiste, le nouveau a fait un panoramique dentaire et c'est apperçu qu'il y avait un problème sur la dent en question, du ciment s'était échappé et commençait à attaqué la racine, il a dirigé mon fils vers une de ses collègues pour un avis.

Celle-ci à fait un devis (900€) pour abbaltion de cette dent et la pose d'un implant (pas remboursé par la sécu)

De ce fait j'ai demandé la récupération de son dossier complet (avec bien du mal!) à l'ancien dentiste.

J'ai donc le panoramique dentaire du début (2013) et toutes les radios dont celle du jour où l'instrument a été cassé (mars 2018) ainsi que l'historique des soins.

La pose de l'implant a été fait en février 2019 mais maintenant il faut patienter pour la cicatrisation.

Ensuite son nouveau dentiste lui fera une nouvelle dent (700€) non remboursée également!

Ma question est la suivant : comment puis-je réclamer des dommages auprès du dentiste qui a fait l'erreur?

Je n'ai pas les moyens de payer un avocat, de mon côté j'ai demandé une aide pour mon fils auprès des services de la CPAM pour aide pécunière, j'en attends la réponse.

Mais j'estime que le dentiste est responsable et dois participer, de plus il n'a jamais informé mon fils de ce qu'il avait fait (tout le monde peut avoir un souci mais doit le signaler et faire en sorte de réparer!)

Dans l'attente de vos réponses, en vous remrciant, bien à vous

Valérie